

AKTUELL

REGISTRE DES BÉNÉFICIAIRES EFFECTIFS

Utile et efficace ?

Richard Graf

Malgré la canicule, les responsables de sociétés devront bien déclarer leurs bénéficiaires effectif-ve-s avant la fin août.

Seules 5,5 pour cent des 129.000 entités appelées à inscrire leurs « bénéficiaires effectifs » au registre voté à cet effet en décembre 2018 auraient déjà accompli leur devoir. « Un taux de départ normal, si on le compare à d'autres pays », expliquait vendredi passé Yves Gonner, directeur du Registre de commerce luxembourgeois chargé de la gestion du RBE, le registre des bénéficiaires effectifs.

Satisfaisant ou pas, ce taux semble interpellé les responsables du registre et du ministère de la Justice, car ils ont organisé une conférence de presse non seulement pour parler des « premiers retours d'expérience », mais aussi pour lancer une « campagne d'information et de sensibilisation, notamment des ASBL ».

Car le temps presse : les sociétés commerciales, les associations sans but lucratif et les fondations doivent se mettre en règle pour le 31 août. Sinon, elles perdent non seulement le privilège d'une première inscription gratuite - une économie de 15 euros-, mais elles risquent aussi une amende se situant selon le cas entre 1.250 et 1.250.000 euros. Là, cela commence à faire mal.

Le problème à l'origine de ce pourcentage décevant ? Il n'est pas si évident de savoir ce qu'il faut exactement déclarer dans ce registre. Même le ministre, lors de la conférence de presse, a utilisé à plusieurs reprises le terme de « bénéficiaires économiques ». Il est vrai que lors de l'élaboration de la loi, qui se base sur les règles du Gafi (Groupe d'action financière) pour empêcher le blanchiment d'argent, le mot « économique » a été utilisé un temps, pour céder la place à « effectif ». Le terme anglais d'« ultimate beneficial owner » prête peut-être un peu moins à confusion.

Il s'agit pour chaque société ou association de rendre publiques les personnes physiques qui la contrôlent. Un tel pouvoir « effectif » a lieu si une personne détient plus de 25 pour cent des parts ou du pouvoir décisionnel. Pour aider les gestionnaires de sociétés dans la détermination de « leurs » bénéficiaires effectifs, un guide explicatif vient d'être mis en ligne. Il faudra cependant commencer à l'étudier bien avant le 31 août, car il compte une trentaine de pages. La « foire aux

questions », en évolution permanente selon les problèmes rencontrés par les déposant-e-s, en comporte 14 à ce jour.

Et il s'agit de peser tous les mots : « plus de 25 pour cent », ce n'est pas « exactement 25 pour cent ». Autrement dit : une société composée de quatre membres disposant du même nombre de parts et du même pouvoir décisionnel n'aurait pas à déclarer ces quatre personnes. Contrairement à une société - ou une asbl - à trois personnes.

Le casse-tête ne s'arrête pas là : il existe par exemple des sociétés composées d'autres sociétés, et il se pourrait qu'une même personne contrôle plusieurs sociétés qui composent un tel groupe. Elle en serait alors la bénéficiaire effective. Si, par contre, l'analyse d'une entité montre qu'il n'y a pas de bénéficiaire effectif-ve, il faut inscrire « les dirigeants », ce qui est traduit dans la loi luxembourgeoise par « les membres du conseil d'administration ».

Et les asbl dans tout ça ?

Justement, pourquoi imposer aux très nombreuses asbl de se prêter au jeu de la détection de leurs bénéficiaires économiques - pardon, effectif-ve-s ? Parce que le Gafi et la directive le souhaitent, le blanchiment d'argent passant aussi par des structures qui peuvent se donner un air philanthropique.

Pour éviter les critiques des instances internationales, qui pourraient considérer la transposition incomplète, le Luxembourg a donc aussi soumis les quelque 8.000 asbl à ce régime.

Le ministre quant à lui défend l'obligation envers les asbl, pour lesquelles, en règle générale, il s'agirait juste de lister les membres du CA : « Un exercice qui coûte quelques minutes et sera même gratuit ». Cependant, les asbl ne pourront pas profiter des efforts déjà réalisés pour le registre de commerce : il s'agira de retaper, un à un, les membres du CA dans le RBE, le dépôt d'une liste standardisée n'étant par ailleurs pas possible.

Un exercice qui, en dehors du fait qu'il consistera dans 99 % des cas des asbl en un double emploi, s'avère aussi peu efficace : quiconque voudra profiter de la structure d'une asbl pour blanchir ses fonds devra seulement chercher trois ami-e-s qu'il fera éventuellement membre du CA, puis rester en retrait en tant que simple membre. Son nom n'apparaîtra alors nulle part dans le RBE.

SHORT NEWS

Wie wollen wir 2060 zusammenleben?

(tj) - Diese Frage steht im Zentrum einer Konferenz, zu welcher die Asti am kommenden Dienstag einlädt. Die Notwendigkeit, eine breite angelegte gesellschaftliche Debatte über diese Thematik zu führen, resultiert der Organisation zufolge aus der bevorstehenden Reform des Integrationsgesetzes. „Einer solchen Reform muss eine breite öffentliche Debatte über das Zusammenleben in Luxemburg vorausgehen, wo Luxemburger und Nicht-Luxemburger, Einwohner und Grenzgänger ihren Beitrag werden leisten müssen“ heißt es im Einladungstext. Der Abend wird mit einer Präsentation möglicher demografischer Szenarien eingeleitet. Anschließend folgen Diskussionen zu vier verschiedenen Themenschwerpunkten: die Grenzen der Migration und des Wachstums, soziale Ungleichheiten, der Stellenwert von Grenzgänger*innen und Immigration in Luxemburg. Moderiert werden die Diskussionsateliers jeweils von Michel-Edouard Ruben (Fondation Idea), Félix Martins de Brito (Chambre des Salariés), sowie Christophe Sohn und Joël Machado vom sozio-ökonomischen Forschungszentrum Liser. „1 million d'habitants + 400 mille frontaliers en 2060 ! Pensons le vivre ensemble !“ findet am Dienstag, dem 2. Juli um 18.30 Uhr in den Räumlichkeiten der Asti (10, rue Auguste Laval) in Luxemburg-Stadt statt. Einschreiben kann man sich auf der Homepage der Asti.

Strenge Messvorgaben für Luftqualität bestätigt

(ja) - Der Europäische Gerichtshof (EuGH) hat am Mittwoch, dem 26. Juni, eine recht strenge Auslegung der Messvorgaben für Luftqualität bestätigt, besonders was die Auswertung der Messdaten betrifft. Um ein Überschreiten der zulässigen Grenzwerte festzustellen, reichen laut den Richter*innen nämlich die Messwerte einer einzigen Station. Es sei hingegen nicht zulässig, den Mittelwert von mehreren Stationen in Betracht zu ziehen, um eine Überschreitung festzustellen. Grundsätzlich hielt der EuGH fest, dass die betreffende EU-Richtlinie klare und detaillierte Vorgaben macht, die angeben, an welchen Orten Messstationen aufgestellt werden sollen, an die sich die Mitgliedstaaten halten müssen. Außerdem sei es Unionsbürger*innen möglich, die Einhaltung dieser Regeln gegenüber ihrer Staaten einzuklagen. Der EuGH war von einem Brüsseler Gericht ersucht worden, um diese Fragen zu klären. Außerdem sollten die Richter*innen in Luxemburg die Frage beantworten, ob nationale Gerichte über die Standorte von Messstationen tranchieren dürften. Auch dies bejahte der EuGH. Für Unionsbürger*innen gibt es also nicht unbedingt bessere Luft, aber zumindest Rechtssicherheit in der Frage, wie sie gemessen wird.

online

Petitesses, Dubaisein & Youth for ?

En plus de notre édition hebdomadaire sur papier, nous publions chaque jour des articles sur woxx.lu. Par exemple :
Zusätzlich zur wöchentlichen Printausgabe veröffentlichen wir täglich Artikel auf woxx.lu. Zum Beispiel:

Wider den Ministerbrief Um den „Fichier central“ zu verteidigen, haben die zuständigen grünen Minister die Presse angegriffen. Die Journalist*innen-Vereinigung ALJP setzt sich zur Wehr. woxx.eu/8dllk

Frontalier-ières, j'ai rien compris ! L'attitude de Pierre Gramegna face aux demandes de compensations fiscales faites par des reponsables locaux-ales français-es et allemand-e-s trahit un certain mépris. woxx.eu/55ll

Dubai - Dabeisein ist alles Warum 32 Millionen nicht zu viel ist und wie wessen Menschenrechte geschützt werden, dazu hat sich Maggy Nagel nun geäußert. woxx.eu/dubai

Russie, Europe, Ukraine Le Conseil de l'Europe vient de réintégrer la Russie. Une décision controversée en son sein... et rejetée par l'Ukraine. woxx.eu/vsp0

Klima, Zweifel, Hoffnung Zohra Barthelemy von Youth for Climate im [woxx](http://woxx.lu)-Interview: „Wir hoffen natürlich, dass es noch nicht zu spät ist.“ woxx.eu/9ms5